



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 5 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 624-2024

Règlement modifiant le règlement numéro 624-2021 relatif aux animaux domestiques et chiens dangereux

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 8^{ième} jour du mois de mars 2024.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière